

valeur les emplacements hydrauliques, acquérir ou construire des usines thermiques et à l'huile, aménager des lignes de transmission, acheter de l'énergie et passer des contrats avec les municipalités au sujet de la distribution de l'énergie.

De 1929 à 1945, la Commission s'est portée acquéreur de certaines usines génératrices, et elle a construit et acheté des lignes de transmission ainsi que des réseaux de distribution dans les villes et villages. Ces acquisitions ont été améliorées, agrandies ou complétées. Les détails relatifs à ces acquisitions et constructions paraissent dans l'*Annuaire* de 1941 et des éditions subséquentes.

Les pouvoirs de contrôle et de réglementation relatifs aux privilèges de la distribution de l'énergie et aux tarifs relèvent de la Commission de régie locale en vertu de la partie III de la loi des compagnies d'utilités publiques (S.R.S., 1940, ch. 118). La Commission a reçu certains pouvoirs de contrôle et de réglementation à l'égard des services électriques publics, en vertu de la partie III de la loi sur la Commission de l'énergie.

Le 1er janvier 1947, la Commission a complètement absorbé la *Dominion Electric Power Limited* qui, jusqu'alors, avait été exploitée comme une filiale entièrement indépendante, et à la même date se portait acquéreur des réseaux de la *Canadian Utilities Limited* dans la Saskatchewan, à l'exception de l'usine de Lloydminster, et les ajoutait à son propre réseau.

En tenant compte des réseaux acquis des trois compagnies particulières mentionnées, la Commission possède et exploite maintenant 3,550 milles de lignes de transmission et de réseaux de distribution dans 343 cités, villes et villages. Des usines génératrices à vapeur dont la puissance totale installée est de 65,000 kW sont situées à Saskatoon, North-Battleford, Prince-Albert, Estevan et Taylorton, tandis que des usines à moteur Diesel dont la puissance totale installée est de 28,770 h.p. se trouvent à Swift-Current, Wynyard, Tisdale, Humboldt, Leader, Maple-Creek, Herbert, Hudson-Bay, Kerrobert, Kindersley, Meadow-Lake, Melfort, Meleville, Shellbrook, Nipawin, Perdue, Rosetown, Shaunavon, Wilkie et Yorkton. La Commission achète aussi de l'énergie en bloc d'entreprises privées et s'entend pour en échanger avec elles. L'énergie électrique se vend au détail directement aux consommateurs, sauf dans les cités de Saskatoon, North-Battleford et Swift-Current et dans la ville de Battleford où l'énergie est fournie en bloc aux corporations municipales et vendue au détail par celles-ci aux consommateurs. Le nombre d'usagers desservis directement à la fin de 1947 (y compris les services ruraux) est de 45,087, tandis que le nombre de ceux que desservent les municipalités qui achètent de l'énergie en bloc de la Commission est de 18,718.

Cent trente-deux cités, villes, villages et hameaux ont été ajoutés au réseau de la Commission en 1947; cela en comprend 64 qui faisaient partie de la *Dominion Electric Power Limited* et de la *Canadian Utilities Limited*.

En 1947, près de 465 milles de lignes de transmission ont été aménagées. Des modifications considérables ont été apportées aussi aux lignes existantes qui rayonnent hors de la cité de Saskatoon, y compris l'installation d'un nouveau câble souterrain de l'usine de Saskatoon jusqu'à la sous-station de la Commission et au centre de manœuvre situés aux limites de la ville.

Le turbo-générateur de 20,000 h.p. qui était en voie de construction à Saskatoon en 1946 a été mis en service en janvier 1947. La construction d'un rajout à l'immeu-